

Nouvelles perspectives en sciences sociales



Le meurtre du partenaire intime chez les femmes au Canada selon qu'elles sont Autochtones ou non-Autochtones Intimate Partner Homicide in Aboriginal and Non-Aboriginal Populations of Canadian Women

Mélanie Girard et Simon Laflamme

Volume 13, numéro 2, mai 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1051116ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1051116ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (imprimé)

1918-7475 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Girard, M. & Laflamme, S. (2018). Le meurtre du partenaire intime chez les femmes au Canada selon qu'elles sont Autochtones ou non-Autochtones. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 13(2), 217–263.
<https://doi.org/10.7202/1051116ar>

Résumé de l'article

Au Canada, en 2015, le taux de femmes accusées d'homicide était 31 fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones. Cette statistique se répercute dans le meurtre du partenaire intime. Dans une étude récente, notre échantillon canadien de femmes maricides était composé à 55 % d'Autochtones. Cette surproportion nous a conduits à nous demander si les femmes autochtones, dans leur rapport au meurtre du partenaire intime, se distinguent des non-autochtones. Nos analyses reposent sur des documents décisionnels de la Commission des libérations conditionnelles et sur des transcriptions des audiences de meurtrières devant la Commission. Ces analyses portent sur des données quantitatives et textuelles. Elles montrent que ces femmes, sur plusieurs plans, ne sont pas différenciables en fonction de l'ethnie; elles révèlent que, lorsque l'ethnie entre en jeu comme facteur de dissimilitude, c'est pour mettre en relief la marginalité d'un vécu amérindien, notamment dans le cadre des réserves.

Tous droits réservés © Prise de parole, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le meurtre du partenaire intime chez les femmes au Canada selon qu'elles sont Autochtones ou non-Autochtones

MÉLANIE GIRARD
Université de Hearst

SIMON LAFLAMME
Université Laurentienne

1. Une surreprésentation autochtone chez les femmes

Dans une étude récente, nous avons comparé les cas de 60 femmes et de 60 hommes qui ont tué un partenaire intime¹. Les analyses ont révélé que la thèse selon laquelle les femmes tuent pour se défendre contre la violence masculine et que les hommes le font pour contrôler la sexualité de leur conjointe était par trop simpliste; s'il s'agissait là de possibles cas de figure, on n'avait certainement pas affaire à une règle. Une analyse relationnelle découvre que le maricide² et l'uxoricide³

¹ Mélanie Girard et Simon Laflamme, *Le meurtre du partenaire intime. Relation et émoraison*, Sudbury, Prise de parole, coll. « Épistémè », 2018.

² Le meurtre d'un homme par sa conjointe : du latin « maris », mâle, et « cidium », abattre, tuer.

³ Le meurtre d'une femme par son conjoint : du latin « uxor », épouse, et « cidium », abattre, tuer.

sont beaucoup moins stratégiques que ne le prétend l'explication usuelle : ils ont, par exemple, communément lieu lors d'une altercation, en l'absence de planification. À nos yeux, le meurtre dans le couple demande à être interprété par-delà la dichotomie essentialiste d'une féminité victimisée et d'une masculinité agressive, sans pour autant que cela empêche de retenir qu'il est beaucoup plus probable qu'une femme soit tuée par un partenaire intime qu'il n'est probable qu'un homme connaisse le même sort, d'une part, et, d'autre part, qu'il est beaucoup plus probable que l'auteur ou la victime d'un meurtre soit un homme plutôt qu'une femme : au Canada, les hommes sont régulièrement accusés de 85 % des homicides⁴ et ils composent 70 % des victimes⁵. Au niveau mondial, « les hommes sont les plus concernés par l'homicide vu dans sa globalité, et représentent quelque 80 % des victimes et des auteurs⁶ ».

Dans l'échantillon sur lequel a reposé cette étude, nous avons noté que, parmi les 60 femmes, 33, soit 55,0 %, étaient d'origine autochtone. Cette surreprésentation⁷ nous a, bien sûr, intrigués.

⁴ 88,6 % en 2010, soit 512 accusations masculines pour 66 féminines; 90,0 % en 2011, soit 533 accusations masculines pour 59 féminines; 89,8 % en 2012, soit 473 accusations masculines pour 54 féminines; 88,6 % en 2013, soit 427 accusations masculines pour 55 féminines; 87,2 % en 2014, soit 376 accusations masculines pour 55 féminines (Statistique Canada, *Enquête sur les homicides*, Centre canadien de la statistique juridique, CANSIM, tableau 253-0003, dernière modification apportée le 25 novembre 2015; <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/legal10b-fra.htm>, site consulté le 1er juin 2016).

⁵ 72,3 % en 2010, soit 399 victimes masculines pour 153 féminines; 70,8 % en 2011, soit 426 victimes masculines pour 176 féminines; 71,4 % en 2012, soit 390 victimes masculines pour 156 féminines; 70,5 % en 2013, soit 361 victimes masculines pour 151 féminines; 71,7 % en 2014, soit 370 victimes masculines pour 146 féminines (*ibid.*).

⁶ Office des nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *2011 Étude mondiale sur l'homicide. Tendances/contextes/données*, Vienne, 2011, p. 12; https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/Homicide/BOOK_Etude_mondiale_sur_lhomicide_2011_ebook.pdf, site consulté le 1er juin 2016.

⁷ En 2001, on dénombrait 2,8 % d'Autochtones au Canada; en 2006, 3,8 %; en 2011, 4,3 % (Statistique Canada, *Les peuples autochtones au Canada. Premières Nations, Métis et Inuits*, <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm#a1>, site consulté le 28 mars 2018);

Cependant, comme l'examen de cette disproportion était éloigné de notre problématique, nous n'avons pas alors donné suite à notre curiosité. C'est maintenant à cette comparaison entre les Amérindiennes et les non-Amérindiennes dans le cadre du maricide que nous consacrons cette étude-ci.

2. Une mise en contexte

2.1. La division sociale

Les sociétés humaines, passées ou présentes, se construisent en fonction de catégories : propriétaires et esclaves; nobles et serfs; castes en Inde, au Japon, au Népal; pauvres et riches; cols-bleus et cols-blancs... La différenciation a pour conséquence de positionner les êtres les uns par rapport aux autres et, de la sorte, de réguler, voire de dicter le comportement de chacun, de même qu'elle confère, de façon explicite ou implicite, des privilèges, qu'ils soient matériels ou symboliques. Ainsi constituées, les sociétés humaines sont porteuses d'inégalités, lesquelles peuvent comporter – selon les sociétés, selon leur étendue, selon leur importance – des enjeux de taille et lesquelles ont fait l'objet, au XX^e siècle en particulier, de nombreux débats. On a vu, en effet, se développer, au cours de la deuxième moitié du siècle dernier, en Occident, deux discours antinomiques au sujet des inégalités : un premier qui soutient qu'elles s'atténuent, un second qui veut qu'elles s'accroissent. Les partisans du premier mettent l'accent sur les mouvements d'émancipation qui ont permis à des peuples de s'affranchir des grandes puissances coloniales; sur l'amenuisement des disparités entre hommes et femmes en termes d'accès à la scolarisation et au marché du travail ou d'équité salariale; sur les initiatives liées à la dénonciation de l'oppression des travailleurs (qu'on pense à la multitude de luttes syndicales qu'a connu le Canada dans les années 1970-1980) et de la corruption dans le monde politique comme dans le monde des affaires (qu'on

en 2016, ils formaient 4,9 % de la population canadienne (Statistique Canada, Les peuples autochtones au Canada. Faits saillants du Recensement de 2016, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>, site consulté le 28 mars 2018).

pense à la Commission Charbonneau⁸)... Les personnes qui adhèrent au second discours insistent sur la composante économique et, plus spécifiquement, sur la concentration de la richesse au niveau mondial; ils accusent les oligarchies et estiment que les riches s'enrichissent tandis que les pauvres s'appauvrissent, position qu'a soutenue le mouvement *Occupy* dans une maxime désormais célèbre voulant que 1 % des habitants les plus fortunés de la planète possèdent davantage que les 99 % qui restent. Qu'on adhère à l'une ou à l'autre de ces opinions, on ne pourra négliger que la notion de classe sociale, dans la postmodernité, se complexifie : la structure des sociétés occidentales répond davantage qu'auparavant à une logique horizontale, à cause, entre autres, des réflexions, des débats, des luttes au sein des grandes institutions sociales : au fur et à mesure, par exemple, que se sont développés les systèmes nationaux de sécurité sociale; au fur et à mesure de la démocratisation et de la massification scolaires; au fur et à mesure de l'expansion du secteur tertiaire et, donc, de la distribution des services; au fur et à mesure que se sont transformées les nouvelles technologies, étendant les possibilités liées aux modes communicationnels, dans le monde du travail notamment, et multipliant les superstructures et les infrastructures occupationnelles; au fur et à mesure que les droits de la personne sont devenus une valeur sociale et une réalité juridique... Mais cette

⁸ Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Son mandat est triple :

1. examiner l'existence de stratagèmes et, le cas échéant, de dresser un portrait de ceux-ci qui impliqueraient de possibles activités de collusion et de corruption dans l'octroi et la gestion de contrats publics dans l'industrie de la construction incluant, notamment, les organismes et les entreprises du gouvernement et les municipalités, incluant des liens possibles avec le financement des partis politiques;
2. dresser un portrait de possibles activités d'infiltration de l'industrie de la construction par le crime organisé;
3. examiner des pistes de solution et [...] faire des recommandations en vue d'établir des mesures permettant d'identifier, d'enrayer et de prévenir la collusion et la corruption dans l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction ainsi que l'infiltration de celle-ci par le crime organisé.

La Commission, Mandat, Gouvernement du Québec, <https://www.ceic.gouv.qc.ca/la-commission/mandat.html>, site consulté le 28 mars 2018.

complexification, si elle a donné lieu, de façon non négligeable, quoique certes relative, à une forme de nivellement, n'a pas pour autant éliminé les inégalités sociales, lesquelles semblent intrinsèques à la composition même des sociétés, voire à la coexistence des êtres en leur sein. Parmi les inégalités autour desquelles ont été menées des luttes qui ont mobilisé les populations au cours des soixante-dix dernières années, en Occident, figurent celles qui concernent l'ethnicité. Aux États-Unis, c'est probablement le mouvement des droits civiques, qui a donné lieu au *Civil Rights Act* et à la discrimination positive, qui demeure emblématique de ces luttes. Au Canada, son pendant réside sans doute dans le mouvement d'émancipation des Peuples des Premières Nations. Longtemps ignorée, la question du rapprochement entre peuples autochtones et non autochtones est désormais au cœur des préoccupations des partis politiques et de l'appareil gouvernemental. On ne saurait s'en étonner dès lors que l'on prend en considération le contexte ou la conjoncture actuelle et que l'on a conscience de l'histoire qui régit les relations entre les membres et les non-membres des Premières Nations.

2.2. Le contexte autochtone

Le but de cet article n'est aucunement de tracer cette histoire; d'autres l'ont fait, et beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire. Dans le cadre de notre problématique, il nous suffit de signaler qu'elle est ponctuée, sur plus de 300 ans, d'une série de conventions, dont les traités numérotés⁹, qu'elle a, dans plusieurs

⁹ « Les traités numérotés sont une série de 11 traités conclus entre le gouvernement canadien et les peuples autochtones entre 1871 et 1921. Ils couvrent la zone située entre le lac des Bois (nord de l'Ontario, sud du Manitoba), les montagnes Rocheuses (nord-est de la Colombie-Britannique et plaines intérieures de l'Alberta) et la mer de Beaufort (nord du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest) ». Puis : « Les traités procurent au gouvernement canadien les terres dont il a besoin pour le développement industriel et l'établissement des Blancs. En échange de leur territoire traditionnel, les négociateurs gouvernementaux font différentes promesses aux peuples autochtones, verbalement et par écrit dans le texte des traités, notamment en ce qui concerne l'octroi de droits spéciaux relativement aux terres visées par les traités, le versement de paiements en espèces et la distribution d'outils de

cas, confiné des populations dans des « réserves indiennes¹⁰ » – ou « communautés autochtones » ou « communautés des Premières Nations » – et, que, à partir de 1870, et pendant plusieurs années, elle est occupée par des pensionnats dont l'objectif est de retirer les enfants autochtones de leur communauté, les coupant ainsi de leur famille et de leurs traditions, pour les assimiler à la culture dominante, pour les « civiliser ». Ces écoles résidentielles à elles seules témoignent de façon éloquente des rapports inégalitaires entre Autochtones et non-Autochtones. Elles ont, certes, été abolies au milieu des années 1990, mais les traumatismes qu'elles ont engendrés sont bien inscrits dans les mémoires et, à maints égards, affectent la jeunesse amérindienne. Ce passé marginalisant¹¹, envenime – sur les plans tant politique qu'interpersonnel,

chasse et de pêche, de fournitures agricoles et d'autres articles. Les modalités des traités soulèvent la controverse et donnent lieu à des contestations. Encore aujourd'hui, les répercussions socioéconomiques et juridiques des traités numérotés se font ressentir au sein des communautés autochtones » (<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/numbered-treaties/>, site consulté le 12 mars 2018).

¹⁰ Nous reprenons ici l'expression consacrée pour des fins de cohérence. Nous sommes par ailleurs conscients que la terminologie a évolué depuis la signature desdits traités et qu'elle continue de le faire, offrant désormais des dénominations plus adaptées pour désigner les membres des Premières Nations : en effet, on a vu coexister ou se succéder les uns aux autres, au cours des 30 dernières années, les termes « Amérindiens » ou « Amérindiens d'Amérique », « Autochtones » ou « Autochtones d'Amérique », « Aborigènes » ou « Aborigènes d'Amérique », « Premières Nations » ou « Membres des Premières Nations », « Premiers Peuples »... C'est sans préjudice aucun et en tout respect de la distinction entre Autochtones et non Autochtones que vise à induire chacune de ces expressions que nous avons choisi de les utiliser, dans l'alternance, dans cet article, chacune d'entre elles visant à exprimer l'existence d'une présence précoloniale.

¹¹ Au sujet des traités numérotés, on peut lire : « Les traités numérotés ont eu un impact socioéconomique et juridique durable sur les peuples autochtones. La création de réserves, la fondation d'écoles et la création d'autres instruments d'assimilation ont bouleversé les cultures, coutumes et modes de vie traditionnels. En outre, les différends continus quant à l'interprétation des modalités verbales et écrites des traités relatifs à l'utilisation des terres, aux droits de pêche et de chasse, à l'utilisation des ressources naturelles et à d'autres éléments connexes ont débouché sur certaines autres revendications territoriales modernes. Afin de répondre aux préoccupations concernant l'exécution du traité, le gouvernement fédéral instaure en 1973 une politique reconnaissant de façon individuelle et collective les revendications présentées.

tant matériel que symbolique – les relations entre membres et non-membres des Premiers Peuples.

On a donc affaire à une population dont on peut dire qu'elle a souffert et souffre toujours – le souligneront plusieurs, militants et chercheurs – de discrimination, ce qui a des conséquences aussi bien sur les communautés que sur les individus qui y sont reliés, et ce, malgré les initiatives – dont, au premier chef, la Commission de vérité et réconciliation du Canada –, qui ont pour objectif de rétablir la paix en reconnaissant les torts dans les actes commis, les sévices infligés, et qui illustrent une volonté d'effectuer un rapprochement entre citoyens canadiens non autochtones et citoyens canadiens autochtones. Les conséquences de cette discrimination sont nombreuses; et elles sont graves. Dans un rapport d'enquête publique paru le 14 janvier 2017, le coroner Bernard Lefrançois comparait le système des réserves indiennes, au Canada, au régime de l'Apartheid, en Afrique du Sud¹². L'enquête survenait après que cinq personnes, dans la communauté innue d'Uashat Mak Mani-Utenam, située dans les limites de la ville de Sept-Îles, se soient enlevé la vie entre les mois de février et d'octobre 2015, soit sur une période d'environ huit mois, ébranlant ainsi cette petite communauté d'environ 3 400 habitants et soulevant de nouveau, et de façon pressante, la question des conditions de vie sur les réserves. L'objectif de l'enquête était double : « examiner les causes et circonstances de chacun des décès [...] et en faire une analyse commune afin de mieux comprendre la problématique liée au suicide dans les communautés autochtones, plus particulièrement celles d'Uashat Mak Mani-Utenam et de Kawawachikamach, d'où était originaire

Affaires autochtones et du Nord Canada poursuit aujourd'hui sa négociation des demandes litigieuses » (<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/numbered-treaties/>, site consulté le 12 mars 2018).

¹² On pourra lire des extraits des propos du coroner sur le site suivant : http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/01/15/les-reserves-indiennes-du-canada-comparees-au-systeme-de-l-apartheid_5062914_3222.html, site consulté le 13 mars 2018. Pour voir les grandes lignes du rapport, recommandations en moins, on pourra consulter : Geneviève Guilbault, <https://www.coroner.gouv.qc.ca/medias/communiques/detail-dun-communique/depot-du-rapport-denquete-publique-du-coroner-1.html>, site consulté le 13 mars 2018.

Mme Alicia Grace Sandy¹³ », l'une des cinq victimes. Dans son rapport, le coroner insistait sur la position foncièrement paradoxale dans laquelle se trouvent les populations autochtones, du fait de l'existence de la Loi sur les Indiens¹⁴, qu'il juge « archaïque et désuète¹⁵ ». Cette loi engendre, selon lui, deux types de citoyens, les Autochtones et les non-Autochtones, et ceux-là sont placés dans des réserves où l'émancipation s'avère difficile, et qu'on ne quitte souvent qu'au risque de perdre son identité ou d'être rejeté par ses concitoyens, l'exclusion étant douloureuse aussi bien pour la personne qui la subit que pour le groupe qui la provoque. Le coroner indique que « [s]i chaque personne décédée avait une histoire personnelle et une trajectoire de vie bien à elle, toutes étaient autochtones et en proie à une souffrance individuelle sur fond de mal-être collectif vécu par l'ensemble d'une communauté ou par un groupe d'individus vivant

¹³ Geneviève Guilbault, <https://www.coroner.gouv.qc.ca/medias/communiques/detail-dun-communique/depot-du-rapport-denquete-publique-du-coroner-1.html>, site consulté le 13 mars 2018, *op. cit.*

¹⁴ « La Loi sur les Indiens est la principale loi qui permet au gouvernement fédéral d'administrer les Indiens, les gouvernements locaux des Premières Nations et la gestion des terres de réserve et des fonds communautaires. Elle est introduite en 1876 sous la forme d'une synthèse de plusieurs ordonnances coloniales antérieures visant à éradiquer la culture des Premières Nations et à promouvoir l'assimilation de leurs membres dans la société eurocanadienne. La Loi a été modifiée plusieurs fois, de manière notable en 1951 et en 1985, les modifications consistant principalement à éliminer les articles particulièrement discriminatoires ». Puis : « La Loi sur les Indiens ne concerne que les membres des Premières Nations et non pas les Métis ou les Inuits. C'est un document évolutif, rempli de contradictions, qui s'est traduit pendant plusieurs générations par des traumatismes, des violations des droits de la personne et des perturbations sociales et culturelles chez les Premières Nations. Cette loi définit également les obligations du gouvernement envers les membres des Premières Nations et les critères propres au « statut d'Indien », qui permettent de reconnaître juridiquement qu'une personne est d'ascendance des Premières Nations, ce qui donne certains droits, tels que celui de vivre sur des terres de réserve » <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/loi-sur-les-indiens/>, site consulté le 13 mars 2018.

¹⁵ Geneviève Guilbault, <https://www.coroner.gouv.qc.ca/medias/communiques/detail-dun-communique/depot-du-rapport-denquete-publique-du-coroner-1.html>, site consulté le 13 mars 2018, *op. cit.*

dans une communauté¹⁶ ». Et malgré les différences individuelles, souligne le rapport, des récurrences irréfutables mettent en évidence un manque de moyens et des conditions d'existence préoccupantes, voire alarmantes :

présence de troubles mentaux; abus et dépendance à l'alcool et aux drogues ou autres dépendances; idéation ou tentatives de suicide antérieures; difficultés conjugales ou éclatement de la famille; exposition au suicide d'un proche; comportements violents, agressifs ou impulsifs; difficultés économiques, perte d'emploi; problèmes avec la justice; abus et négligence subis, famille dysfonctionnelle; problèmes sociaux, rejet, intimidation¹⁷.

Comme le souligne Geneviève Guilbault, « [i]l ressort de l'enquête que les Autochtones en général sont plus touchés et concernés par le manque d'emploi, la pauvreté, la consommation d'alcool et de drogues, la criminalité et l'incarcération, la violence conjugale, le décrochage scolaire, le placement d'enfants et le suicide que les autres groupes démographiques¹⁸ », ce que ne cessent de rappeler, depuis plus de 40 ans, les enquêtes qui portent sur les communautés autochtones.

2.3. L'homicide et les Autochtones

Si l'on examine de plus près la question de la criminalité et de l'incarcération, le déséquilibre entre Autochtones et non-Autochtones se manifeste rapidement, les premiers étant, dans une logique proportionnelle, plus nombreux, et ce, en ce qui a trait tant au crime en général qu'à l'homicide en particulier. Dans le même ordre d'idée, les Autochtones sont plus nombreux non seulement à commettre des homicides, mais aussi à en être victimes :

En 2014, les taux d'homicides étaient plus élevés chez les Autochtones que chez les non-Autochtones, peu importe le sexe. Le taux d'homicides chez les hommes autochtones était de sept fois supérieur à celui observé chez les hommes non autochtones (10,86 pour 100 000 habitants par

¹⁶ <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/loi-sur-les-indiens/>, site consulté le 13 mars 2018, *op. cit.*

¹⁷ Geneviève Guilbault, <https://www.coroner.gouv.qc.ca/medias/communiques/detail-dun-communique/depot-du-rapport-denquete-publique-du-coroner-1.html>, site consulté le 13 mars 2018, *op. cit.*

¹⁸ *Ibid.*

rapport à 1,61). Chez les femmes, le taux était six fois plus élevé (3,64 pour 100 000 habitants par rapport à 0,65).¹⁹

L'année suivante :

En 2015, les Autochtones représentaient 25 % des victimes d'homicide, ce qui correspond à un taux environ sept fois plus élevé que le taux enregistré chez les non-Autochtones (8,77 victimes contre 1,31 pour 100 000 habitants). Le taux d'homicides commis sur des victimes de sexe masculin était environ sept fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones (12,85 contre 1,87). Le taux d'homicides commis sur des victimes de sexe féminin était six fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones (4,8 contre 0,77).²⁰

Autres chiffres :

En 2015, les Autochtones représentaient 33 % des personnes accusées d'homicide, ce qui correspond à un taux 10 fois plus élevé que le taux enregistré chez les non-Autochtones (10,13 personnes accusées contre 1,01 par 100 000 habitants). Le taux de femmes accusées d'homicide était environ 31 fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones (4,33 contre 0,14). Le taux d'hommes accusés d'homicide était huit fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones (16,09 contre 1,90).²¹

Il faut savoir, par ailleurs, que, dans la plupart des cas d'homicide commis sur des Autochtones, les personnes accusées étaient, elles aussi, autochtones :

En 2015, 90 % des personnes accusées dans les cas d'homicides commis sur des Autochtones étaient des Autochtones. Les deux tiers (67 %) des personnes accusées dans les cas d'homicides commis sur des Autochtones de sexe féminin étaient des Autochtones de sexe masculin, et 71 % des personnes accusées dans les cas d'homicides commis sur des Autochtones de sexe masculin étaient d'autres Autochtones de sexe masculin.²²

Ces données ne manquent pas de rappeler un fait bien établi : la violence est beaucoup plus masculine que féminine. Elles

¹⁹ Zoran Miladinovic et Leah Mulligan, « L'homicide au Canada, 2014 », Statistique Canada, 85-002-X au catalogue, *Juristat*, 2015, <https://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14244-fra.htm#a15>, site consulté le 28 mars 2018.

²⁰ <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-jf/2017/jan02.html>, site consulté le 16 mars 2018.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

soulignent, par ailleurs, la gravité de la criminalité dans les populations amérindiennes. Dans une comparaison qui nous intéresse, elles mettent en relief le fait que les femmes tuent dans une plus forte proportion quand elles sont autochtones que lorsqu'elles ne le sont pas, le taux d'homicides en 2014, étant six fois plus élevé et le taux d'accusations, en 2015, étant 31 fois supérieur.

2.4. Des documents décisionnels et des transcriptions d'audiences

À la lumière de ces considérations, nous sommes amenés à nous demander si le maricide commis par une Amérindienne se distingue de celui dont l'auteure est une non-Amérindienne, ou encore si l'on trouvera la trace de quelque marginalisation chez les premières.

Pour donner cours à des analyses qui permettront de trouver des réponses à ces questions, nous disposons des données auxquelles nous avons recouru dans l'étude qui compare les hommes et les femmes : i) les décisions que la Commission des libérations conditionnelles livre quand elle s'exprime sur les demandes des condamnés, desquelles on peut extraire des données quantitatives et sur lesquelles on peut faire porter des analyses de contenu; ii) les transcriptions des audiences des condamnés devant la Commission. Nous ne retenons ici que les informations qui concernent les femmes.

3. Analyse comparée

Cette section analytique comprend trois parties. La première compare des Autochtones à des non-Autochtones sur des données quantitatives : le passé criminel, le rapport au suicide, le rapport aux enfants, l'usage de stupéfiants... Les deux autres poursuivent la comparaison, mais sur la base de données textuelles : les décisions de la Commission et les transcriptions des audiences. L'une s'appuie sur le logiciel Alceste, l'autre sur le logiciel Lexico.

3.1. Des données quantitatives

Nous avons dégagé, des documents décisionnels de la Commission des libérations conditionnelles, plusieurs informations qui se prêtent à des analyses quantitatives. C'est à partir de ces données que nous entamons la comparaison entre les deux groupes de femmes.

Parmi les 60 meurtrières que comprend l'échantillon, il y en a 21 (35,0 %) qui sont Canadiennes-anglaises, 4 (6,7 %) qui sont Canadiennes-française, 33 (55,0 %), qui sont Autochtones, et 2 (3,3 %) dont l'ethnie est « autre ». Pour les fins de cette première comparaison, nous répartissons ces personnes en deux catégories : Autochtones et non-Autochtones – nous isolerons plus loin les « autres », mais simplement dans le but d'obtenir une répartition dans des analyses factorielles de correspondances puisque cela n'est possible qu'avec au moins trois modalités.

3.1.1. Des similitudes

Nous n'observons pas de différences significatives entre les Amérindiennes et les non-Amérindiennes pour ce qui est :

- i. des tentatives de suicide en lien avec le meurtre²³;
- ii. des tentatives de suicide auparavant²⁴;
- iii. du nombre d'incarcérations, y compris celle qui est en cours²⁵;
- iv. de la reconnaissance de sa culpabilité²⁶;
- v. d'avoir un passé criminel²⁷;
- vi. du nombre d'années de scolarité²⁸;
- vii. d'avoir des enfants²⁹;

²³ $\chi^2_{\text{corrige}} = 1,83$; $p = 0,18$.

²⁴ $\chi^2_{\text{corrige}} = 2,70$; $p = 0,10$.

²⁵ $\chi^2_{\text{corrige}} = 0,02$; $p = 0,90$; quoique la variable soit cardinale, nous avons testé la différence avec un tableau de contingence puisqu'il n'y avait que deux valeurs : 1 et 2.

²⁶ $\chi^2_{(3)} = 4,14$; $p = 0,25$. Le tableau est de 2 par 4. Les modalités sont : oui; non; en partie; oui, mais sans s'en souvenir.

²⁷ $\chi^2_{\text{corrige}} = 3,71$; $p = 0,05$.

²⁸ $t_{(26)} = -0,19$; $p = 0,85$. La moyenne est de 10,13 ($s = 2,73$) pour les Autochtones et de 10,33 ($s = 3,11$) pour les autres.

²⁹ $\chi^2_{\text{corrige}} = 0,28$; $p = 0,60$.

- viii. de ce que des enfants aient été blessés lors du meurtre³⁰;
- ix. de ce que des enfants aient été témoins du meurtre³¹;
- x. des sévices subis dans le cadre de relations autres que celle qui fait l'objet du meurtre³²;
- xi. de la durée de la relation au moment du meurtre³³;
- xii. de la consommation de drogue avant d'avoir commis le meurtre³⁴;
- xiii. de l'arme ou du mode utilisé pour commettre le meurtre, ce qui vaut pour un couteau³⁵, une arme à feu³⁶, un véhicule³⁷, un incendie³⁸, un recours à une tierce personne³⁹, un poison⁴⁰, un somnifère⁴¹, un marteau ou autre objet du genre⁴², ce qui vaut aussi pour la main nue⁴³ (aucune femme n'ayant étranglé sa victime ou l'ayant poussée en bas de quelque chose).

3.1.2. Des dissimilarités

Nous observons des différences significatives entre les Autochtones et les non-Autochtones pour ce qui a trait :

- i. au type de peine qui a été reçu : pour 27 (81,8 %) Autochtones, la peine correspondait à un homicide

³⁰ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 0,00$; $p = 1,00$.

³¹ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 0,23$; $p = 0,63$.

³² $\chi^2_{\text{corrigé}} = 0,62$; $p = 0,43$.

³³ U de Mann-Whitney = 25,00; $p = 0,13$.

³⁴ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 0,17$; $p = 0,68$.

³⁵ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 1,68$; $p = 0,20$.

³⁶ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 0,08$; $p = 0,78$.

³⁷ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 0,00$; $p = 1,00$.

³⁸ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 0,00$; $p = 1,00$.

³⁹ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 1,29$; $p = 0,26$.

⁴⁰ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 0,01$; $p = 0,93$.

⁴¹ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 0,02$; $p = 0,90$.

⁴² $\chi^2_{\text{corrigé}} = 0,02$; $p = 0,88$.

⁴³ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 0,71$; $p = 0,40$.

- involontaire alors que, pour les non-Autochtones, ce chiffre était de 14 (51,9 %) ⁴⁴;
- ii. au nombre de condamnations criminelles antérieures à l'homicide : la moyenne était de 7,62 ($s = 8,42$) pour les Autochtones et de 3,00 ($s = 2,45$) pour les non-Autochtones ⁴⁵;
 - iii. au statut de la relation au moment du meurtre : 20 (60,6 %) Autochtones étaient en union de fait pour 7 (25,9 %) non-Autochtones ⁴⁶;
 - iv. à la consommation d'alcool avant de commettre le meurtre : 31 (93,9 %) Autochtones avaient bu, pour 17 (65,4 %) non-Autochtones ⁴⁷;
 - v. à un passé marqué par l'abus d'alcool ⁴⁸, ce qui touche 30 (90,9 %) Autochtones et 17 (63,0 %) non-Autochtones;
 - vi. à un passé marqué par l'abus de drogue ⁴⁹, ce qui est vrai pour 25 (9,23 %) Autochtones et pour 9 (33,3 %) non-Autochtones.

Ces premières observations montrent que, à maints égards, les unes et les autres sont semblables. On ne parvient pas, en effet, à les distinguer sur plusieurs points : quel que soit le groupe auquel elles appartiennent, par exemple, elles sont similairement

⁴⁴ $\chi^2_{(3)} = 8,33$; $p < 0,05$. Le tableau est de 2 par 4; nous avons mentionné la différence la plus prononcée. Les modalités sont : à perpétuité (sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans), pour la vie au second degré (possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans, normalement à l'intérieur de 10 à 15 ans), pour homicide involontaire, pour assaut ou voie de faits graves. Par ailleurs, les non-Autochtones sont plus nombreuses à avoir reçu une peine à perpétuité (14,8 % pour 3,0 %; $n = 4$ et 1) ou une peine pour la vie au second degré (33,3 % contre 12,1 %; $n = 9$ et 4).

⁴⁵ $t_{(31,66)} = 2,61$; $p < 0,05$.

⁴⁶ $\chi^2_{(4)} = 10,41$; $p < 0,05$. Le tableau est de 2 par 5; nous avons mentionné la différence la plus prononcée. Les modalités sont : les partenaires étaient amoureux, les partenaires étaient en union de fait; les partenaires étaient mariés; les partenaires étaient séparés ou divorcés; les partenaires étaient séparés ou divorcés, mais en voie de réconciliation. On note, par ailleurs, que le mariage est plus fréquent chez les non-Autochtones que chez les Autochtones (44,4 % pour 21,2 %; $n = 12$ et 7).

⁴⁷ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 6,05$; $p < 0,05$.

⁴⁸ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 5,29$; $p < 0,05$.

⁴⁹ $\chi^2_{\text{corrigé}} = 9,23$; $p < 0,01$.

peu instruites, elles ont le même rapport au suicide, elles admettent pareillement leur culpabilité, elles ont des passés criminels, elles sont mères dans les mêmes proportions. Cette série notable de ressemblances, toutefois, ne doit pas empêcher de voir que le meurtre involontaire est plus fréquent chez les Amérindiennes que chez les autres, ou que l'homicide est plus souvent commis dans le cadre d'une union de fait pour celles-là que pour celles-ci; mais, surtout, que si l'histoire de ces deux groupes porte la trace des condamnations et de la consommation d'alcool et de drogue, il reste que c'est bien chez les femmes autochtones que cette criminalité et que ce rapport aux stupéfiants est le plus prononcé.

3.2. Des données textuelles

Pour les analyses de données textuelles, nous avons exclu les documents écrits en langue française⁵⁰, qu'il s'agisse des décisions des commissaires ou des transcriptions des audiences. Nous disposons ainsi de 56 décisions⁵¹ et de 36 *verbatim*⁵².

Dans un premier temps, en recourant au logiciel Alceste, nous soumettons les textes à une analyse hiérarchique descendante qui porte sur une segmentation du texte en unités de contexte, c'est-à-dire en phrases ou en groupements de mots. Dans un deuxième temps, en utilisant le logiciel Lexico, nous effectuons des analyses factorielles des correspondances qui permettent de distribuer sur un plan cartésien les modalités d'une variable pour illustrer la distance qui les sépare; la comparaison du vocabulaire

⁵⁰ Les logiciels peuvent difficilement travailler dans plusieurs langues à la fois, surtout s'ils sont munis de dictionnaires, comme c'est le cas d'Alceste.

⁵¹ Dans le document pour l'analyse avec Alceste, cela représente 55 438 mots, incluant les lignes qui identifient les individus; dans le document pour Lexico, cela représente 54 480 mots, incluant les lignes qui identifient les individus.

⁵² Dans le document pour l'analyse avec Alceste, cela représente 66 846 mots, incluant les lignes qui identifient les individus; dans le document pour Lexico, cela représente 130 161 mots, incluant les lignes qui identifient les individus.

à partir d'un coefficient de spécificité permet d'interpréter cette distance⁵³.

Les deux analyses qui suivent se penchent sur des données textuelles; elles suivent toutes deux la même séquence : d'abord elles examinent les documents des commissaires, ensuite elles se tournent vers les transcriptions des audiences.

3.2.1. *La classification des propos avec le logiciel Alceste*

3.2.1.1. Les décisions de la Commission

Pour aborder les documents rédigés par les commissaires, nous avons demandé au logiciel de prendre en compte, outre le numéro de l'individu, deux variables. La première subdivise le texte selon qu'il s'agit :

- i. de recommandations de psychologues [recpsy],
- ii. de diagnostics d'autres professionnels de la santé [daps],
- iii. de données historiques sur l'auteur de l'homicide [donhis],
- iv. d'une description de l'homicide [deshom].

La deuxième identifie le groupe auquel appartient l'auteur du meurtre et elle compte trois modalités :

- i. Autochtone [autoch],
- ii. non-Autochtone [nonautoch],
- iii. autre [autre].

Nous avons préféré ne pas dichotomiser la variable, comme dans les analyses précédentes, et cela afin de faciliter le travail de l'analyse factorielle. Dans la catégorie « autre » on trouve deux immigrantes.

⁵³ Nous ne sommes pas autorisés à rapporter tels qu'ils ont été exprimés les propos qui sont tenus lors des audiences. Il nous est toutefois permis de les traduire. Aussi, les analyses portent-elles sur les discours en langue anglaise, mais quand nous voulons illustrer ce qui est dit, nous les traduisons en français. Les écrits des commissaires, toutefois, sont tirés directement des documents décisionnels.

L'analyse qui se penche sur les décisions de la Commission des libérations conditionnelles prend en considération 72 % des unités de contexte et les répartit dans six classes.

La première d'entre elles contient 7 % de l'information qui est traitée. Elle se caractérise principalement par des mots comme *marital* ($\chi^2 = 304$), *orient* ($\chi^2 = 236$), *requiring* ($\chi^2 = 235$), *intake* ($\chi^2 = 190$), *employ* ($\chi^2 = 165$), *associate* ($\chi^2 = 162$), *need* ($\chi^2 = 142$), *personal* ($\chi^2 = 139$), *educat* ($\chi^2 = 128$), *potential* ($\chi^2 = 124$), *emotional* ($\chi^2 = 122$), *area* ($\chi^2 = 115$), *reintegr* ($\chi^2 = 113$), *medium* ($\chi^2 = 111$), *improve* ($\chi^2 = 90$), *upgrading* ($\chi^2 = 90$), *substance* ($\chi^2 = 88$), *interact* ($\chi^2 = 87$), *assess* ($\chi^2 = 86$), *famil* ($\chi^2 = 83$).

Exemples d'unités, les mots dont le chi-carré est positif dans la première classe étant soulignés :

- 1) *you were assessed as having considerable difficulty in the areas of employment, marital/ family, associates/ social interaction, substance abuse, and personal/ emotional orientation. your motivation level was assessed as high and your reintegration potential as medium. your correctional treatment plan recommended the woman offender substance abuse program, the circles of change program, and educational upgrading (unité 0653).*
- 2) *at intake the area of personal/ emotional orientation was identified as an area requiring considerable intervention while the areas of employment, marital/ family, associates/ social interaction and substance abuse were identified as those requiring some assistance for intervention* (unité 0818).

La deuxième classe comprend 17 % du corpus analysable. Son lexique le plus déterminant apparaît dans cet ordre : *parole* ($\chi^2 = 247$), *day* ($\chi^2 = 126$), *case* ($\chi^2 = 112$), *manage* ($\chi^2 = 109$), *release* ($\chi^2 = 107$), *communit* ($\chi^2 = 107$), *team* ($\chi^2 = 105$), *temporary* ($\chi^2 = 72$), *absence* ($\chi^2 = 68$), *facilit* ($\chi^2 = 68$), *grant* ($\chi^2 = 63$), *special* ($\chi^2 = 59$), *recommend* ($\chi^2 = 50$), *plan* ($\chi^2 = 49$), *is* ($\chi^2 = 46$), *support* ($\chi^2 = 44$), *condition* ($\chi^2 = 44$), *be* ($\chi^2 = 41$), *full* ($\chi^2 = 41$), *resident* ($\chi^2 = 37$).

Exemples d'unités, les mots dont le chi-carré est positif dans la deuxième classe étant soulignés :

- 1) *your case management team believes that the risk you pose to society is assumable and is therefore supportive of a day parole to house CBRF where accommodations have been confirmed. the emphasis of this gradual release plan will be structure, support, and continued treatment (unité 0725).*
- 2) *the board recognized that you are an exceptional case. the board is satisfied that your risk is manageable in the community under the proposed release plan and that full parole is the least restrictive option considering the protection of the public (unité 0449).*

La troisième classe intègre 14 % des unités qui ont été prises en compte. Par ordre d'importance du chi-carré, les mots se présentent ainsi : *age* ($\chi^2 = 116$), *children* ($\chi^2 = 91$), *drink* ($\chi^2 = 75$), *married* ($\chi^2 = 60$), *mother* ($\chi^2 = 56$), *school* ($\chi^2 = 55$), *physical* ($\chi^2 = 52$), *young* ($\chi^2 = 44$), *sexual* ($\chi^2 = 44$), *relation* ($\chi^2 = 42$), *until* ($\chi^2 = 39$), *father* ($\chi^2 = 39$), *were* ($\chi^2 = 38$), *care* ($\chi^2 = 33$), *live* ($\chi^2 = 32$), *drug* ($\chi^2 = 30$), *grade* ($\chi^2 = 30$), *pregn* ($\chi^2 = 30$), *foster* ($\chi^2 = 30$), *occasion* ($\chi^2 = 28$).

Exemples d'unités, les mots dont le chi-carré est positif dans la troisième classe étant soulignés :

- 1) *you describe your upbringing as crappy, raised by your aunts and sometimes in foster care. alcohol and drugs were prevalent amongst the adults in your life. you were physically and sexually abused. you quit school in grade 10 when you became pregnant. you began drinking at about age 13 and this increased at age 17 when you lost your first baby during pregnancy (unité 0813).*
- 2) *you were physically and sexually abused by one of your mother's boyfriends and you started rebelling during your teen years. you started trafficking drugs at 15 and left school and became pregnant when you were 17. you have abused alcohol, THC and cocaine in the past and you were*

involved within the drug trafficking subculture for several years (unité 1242).

La quatrième classe retient 11 % de l'ensemble que le logiciel crée au point de départ. Par ordre d'importance, les premiers mots sont les suivants : *risk* ($\chi^2 = 166$), *psycholog* ($\chi^2 = 166$), *assess* ($\chi^2 = 163$), *moderate* ($\chi^2 = 141$), *violent* ($\chi^2 = 125$), *general* ($\chi^2 = 122$), *low* ($\chi^2 = 121$), *recidivism* ($\chi^2 = 105$), *psychiatr* ($\chi^2 = 97$), *clinical* ($\chi^2 = 89$), *disorder* ($\chi^2 = 85$), *reoffend* ($\chi^2 = 2872$), *re* ($\chi^2 = 67$), *range* ($\chi^2 = 57$), *borderline* ($\chi^2 = 57$), *mental* ($\chi^2 = 56$), *health* ($\chi^2 = 53$), *actuarial* ($\chi^2 = 49$), *traits* ($\chi^2 = 41$), *date* ($\chi^2 = 36$).

Exemples d'unités, les mots dont le chi-carré est positif dans la quatrième classe étant soulignés :

- 1) *psychological risk assessments have consistently concluded with moderate risk ratings for general recidivism, and a low risk rating for violent recidivism based on actuarial and clinical data* (unité 1009).
- 2) *the most recent psychological risk assessment was completed in [X] the psychologist assesses your risk for general re offending as high, and places risk for violent offending in the moderate range* (unité 0453).

La cinquième classe renferme 26 % des unités catégorisées. Son lexique le plus déterminant se lit comme suit : *contribute* ($\chi^2 = 37$), *understand* ($\chi^2 = 36$), *gain* ($\chi^2 = 33$), *behaviour* ($\chi^2 = 31$), *have* ($\chi^2 = 29$), *anger* ($\chi^2 = 29$), *program* ($\chi^2 = 26$), *positive* ($\chi^2 = 25$), *to* ($\chi^2 = 24$), *tend* ($\chi^2 = 23$), *express* ($\chi^2 = 23$), *past* ($\chi^2 = 22$), *skill* ($\chi^2 = 22$), *address* ($\chi^2 = 22$), *problem* ($\chi^2 = 22$), *negative* ($\chi^2 = 22$), *signific* ($\chi^2 = 22$), *make* ($\chi^2 = 21$), *insight* ($\chi^2 = 21$), *situation* ($\chi^2 = 21$).

Exemples d'unités, les mots dont le chi-carré est positif dans la cinquième classe étant soulignés :

- 1) *it was apparent you have reflected on how external factors contributed to low self esteem, substance abuse, poor decision making, an unstable lifestyle and dysfunctional relationships. there was less evident progress related to your*

understanding and acceptance of your own responsibility for the index offence and past difficulties (unité 0025).

- 2) *you made no excuses for your rude, deceitful, and intimidating behaviour. further, you said you have had a long time to reflect on these mistakes, and you have used the past year to not only learn from them, but to make positive changes with respect to being honest and open with your CMT* (unité 0256).

La sixième et dernière classe regroupe 25 % du texte qui a initialement été décomposé. Son vocabulaire dominant, selon la logique de chi-carré, apparaît dans cette série : *victim* ($\chi^2 = 149$), *knife* ($\chi^2 = 138$), *stabb* ($\chi^2 = 136$), *him* ($\chi^2 = 127$), *he* ($\chi^2 = 99$), *husband* ($\chi^2 = 94$), *his* ($\chi^2 = 76$), *police* ($\chi^2 = 73$), *call* ($\chi^2 = 61$), *later* ($\chi^2 = 56$), *kitchen* ($\chi^2 = 56$), *death* ($\chi^2 = 55$), *murder* ($\chi^2 = 55$), *serving* ($\chi^2 = 50$), *chest* ($\chi^2 = 49$), *manslaughter* ($\chi^2 = 48$), *body* ($\chi^2 = 46$), *degree* ($\chi^2 = 45$), *then* ($\chi^2 = 43$), *say* ($\chi^2 = 42$).

Exemples d'unités, les mots dont le chi-carré est positif dans la sixième classe étant soulignés :

- 1) *you are a [X] year old first time federal offender serving a sentence of 6 years 4 months starting in after you pled guilty to manslaughter. you were initially charged with second degree murder. on, you stabbed your common law husband in the chest with a kitchen knife during an argument* (unité 1019).

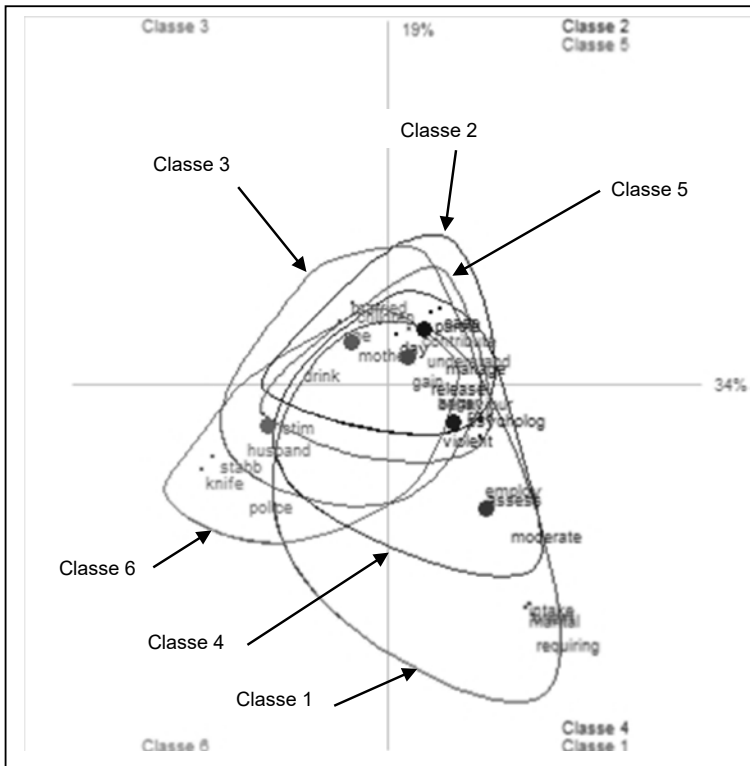
a police investigation determined you were responsible for the stabbing of a male victim who later died from a single stab wound to the chest. you claimed to have a black out and could not remember stabbing the victim. On [X] you reportedly were arguing with your husband, stabbed him with a BBQ fork and pushed your sister and mother while you were highly intoxicated (unité 1052).

La première classe réunit des propos qui, à la lumière de l'évaluation que l'on a faite de l'incarcérée à son entrée dans le système judiciaire, rendent compte des principales problématiques auxquelles est arrimée la criminalité et qui mettent à

l'avant les aspects de la personnalité qui demandent quelque ajustement. La deuxième a trait à la décision que prennent les commissaires quant à la libération demandée, aux analyses sur lesquelles elle repose et à sa justification; il y est notamment question de l'infrastructure proposée par l'incarcérée dans son plan de libération. La troisième rassemble ce que les commissaires écrivent en évoquant l'histoire des condamnées, et particulièrement leur enfance; il est question du rapport aux parents, à l'école, à la sexualité et, une fois encore, à l'alcool et à la drogue. La quatrième catégorie s'attarde sur la condition psychologique de ces femmes et l'associe au risque que représente une libération; on y parle de diagnostics, d'évaluation, de risque de récidive. La cinquième classe présente les acquis des thérapies et des programmes qui ont été suivis et qui sont porteurs d'une certaine introspection; il y est fait mention de comportement, de compréhension, de colère, de tendance, de problèmes. La sixième classe, enfin, met l'accent sur les circonstances dans lesquelles est survenu le meurtre et sur la sentence que la cour a prononcée; il y est question de l'arme qui a été utilisée, du corps de la victime, de la police, d'appel, de pénalité. On peut observer dans la figure 1 que ces classes ont plusieurs intersections communes, qu'elles sont peu dissociables, ce que rendent manifestes, entre autres, les évocations du passé et la récurrence des propositions dans lesquelles il est question de toxicomanie : famille, travail, criminalité, violence, troubles émotifs, assuétudes constituent un univers aux éléments intriqués.

Quelques modalités de variables sont associées à des classes : le diagnostic des autres professionnels de la santé ($\chi^2 = 132$) à la classe un; les données historiques ($\chi^2 = 137$) à la classe trois; les recommandations des psychologues ($\chi^2 = 305$) à la classe quatre; les données historiques ($\chi^2 = 72$), encore, à la classe cinq; la description de l'homicide ($\chi^2 = 668$) à la classe six. Jamais, dans ces analyses, la variable ethnique n'intervient, jamais elle ne détermine le contenu d'une classe.

Figure 1: Analyse factorielle des correspondances en coordonnées (générée par Alceste)
 Décisions de la Commission
 Femmes autochtones et femmes non autochtones



3.2.1.2. Les transcriptions des audiences

L'analyse des transcriptions des audiences des femmes devant la Commission, outre le numéro qui est associé à chacune d'elles, ne prend en considération que la variable ethnique – la variable qui se rapporte aux thèmes des documents décisionnels n'est plus pertinente⁵⁴.

⁵⁴ Nous rappelons qu'il ne nous est pas permis de reproduire textuellement les propos des condamnés. Ainsi, bien que nous puissions reproduire les mots à partir desquels se construisent les classes, nous ne pouvons illustrer par des extraits des audiences le lexique sur lequel elles se construisent.

Cette fois, le logiciel dégage quatre classes dans lesquelles sont distribuées 73 % des unités de contexte élémentaire qui ont été produites au point de départ.

Dans la première classe, on dénombre 25 % de la matière analysable. Le lexique, par ordre décroissant du chi-carré, se livre ainsi : *life* ($\chi^2 = 98$), *help* ($\chi^2 = 59$), *way* ($\chi^2 = 54$), *famil* ($\chi^2 = 49$), *my* ($\chi^2 = 46$), *people* ($\chi^2 = 41$), *crime* ($\chi^2 = 33$), *deal* ($\chi^2 = 32$), *emotion* ($\chi^2 = 28$), *able* ($\chi^2 = 27$), *am* ($\chi^2 = 25$), *to* ($\chi^2 = 25$), *can* ($\chi^2 = 24$), *anger* ($\chi^2 = 24$), *myself* ($\chi^2 = 24$), *understand* ($\chi^2 = 23$), *feel* ($\chi^2 = 22$), *care* ($\chi^2 = 21$), *learn* ($\chi^2 = 21$), *counselling* ($\chi^2 = 21$).

Dans la deuxième classe, on trouve 31 % du corpus qui se prête à la catégorisation et les principaux mots sont là : *relation* ($\chi^2 = 77$), *file* ($\chi^2 = 68$), *your* ($\chi^2 = 59$), *year* ($\chi^2 = 50$), *ninet* ($\chi^2 = 40$), *husband* ($\chi^2 = 40$), *abus* ($\chi^2 = 39$), *married* ($\chi^2 = 38$), *offence* ($\chi^2 = 38$), *reference* ($\chi^2 = 32$), *yes* ($\chi^2 = 28$), *ok* ($\chi^2 = 27$), *read* ($\chi^2 = 27$), *month* ($\chi^2 = 27$), *thousand* ($\chi^2 = 27$), *meet* ($\chi^2 = 23$), *ninety* ($\chi^2 = 23$), *mean* ($\chi^2 = 21$), *term* ($\chi^2 = 21$), *period* ($\chi^2 = 20$).

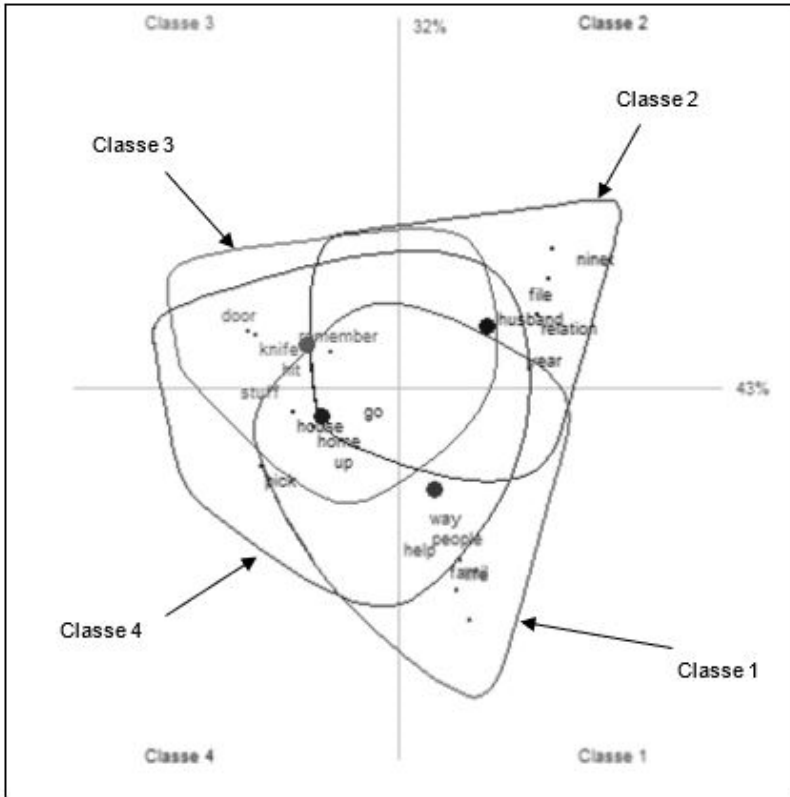
Dans la troisième classe, il y a 29 % du discours qui se donne au logiciel. En suivant la valeur du chi-carré, les principaux termes sont les suivants : *him* ($\chi^2 = 78$), *knife* ($\chi^2 = 60$), *door* ($\chi^2 = 42$), *hit* ($\chi^2 = 35$), *remember* ($\chi^2 = 35$), *gun* ($\chi^2 = 32$), *stuff* ($\chi^2 = 32$), *he* ($\chi^2 = 31$), *t* ($\chi^2 = 27$), *hand* ($\chi^2 = 27$), *nine* ($\chi^2 = 27$), *stab* ($\chi^2 = 27$), *kitchen* ($\chi^2 = 27$), *just* ($\chi^2 = 26$), *yell* ($\chi^2 = 26$), *put* ($\chi^2 = 24$), *side* ($\chi^2 = 24$), *grabb* ($\chi^2 = 23$), *I* ($\chi^2 = 22$), *scare* ($\chi^2 = 20$).

Dans la quatrième et dernière classe, on trouve 19 % des unités exploitées. Le lexique dominant vient dans cet ordre : *home* ($\chi^2 = 87$), *house* ($\chi^2 = 80$), *pick* ($\chi^2 = 73$), *up* ($\chi^2 = 50$), *go* ($\chi^2 = 43$), *roast* ($\chi^2 = 43$), *crack* ($\chi^2 = 42$), *smoke* ($\chi^2 = 42$), *beer* ($\chi^2 = 39$), *drive* ($\chi^2 = 39$), *leave* ($\chi^2 = 36$), *smoking* ($\chi^2 = 36$), *sit* ($\chi^2 = 35$), *down* ($\chi^2 = 34$), *night* ($\chi^2 = 33$), *cook* ($\chi^2 = 31$), *boyfriend* ($\chi^2 = 30$), *clock* ($\chi^2 = 28$), *we* ($\chi^2 = 27$), *and* ($\chi^2 = 27$), *bed* ($\chi^2 = 26$).

Dans la première classe, il est question des sentiments qu'éprouvent les meurtrières à l'égard de leur vie, de la manière dont elles perçoivent leurs aptitudes, désormais, à contrôler leurs émotions. Dans la deuxième, le thème est celui des relations avec les autres, notamment avec l'époux qui est disparu; les événements y sont ordonnés à travers les années. Dans la troisième, les échanges entre les commissaires et la condamnée portent sur les détails du meurtre. Dans la dernière classe, les interlocuteurs parlent encore du meurtre, mais davantage de ses circonstances que du geste lui-même. Comme dans l'analyse précédente, les catégories sont bien attachées les unes aux autres avec un espace central et peu de latitude d'une classe par rapport aux autres, ce dont témoigne la figure 2. Les liens sont étroits entre l'acte qui donne la mort et les circonstances de cet homicide, entre les sentiments de la meurtrière et les relations à travers lesquelles se dessine sa vie, entre l'homicide d'un conjoint, le rapport aux émotions et la vie d'autrui.

Le contenu de la première classe est fortement déterminé par des femmes en particulier : l'individu 042 ($\chi^2 = 128$), une Autochtone, dont le chi-carré est même supérieur à celui du premier mot de la liste ($\chi^2 = 98$), puis les femmes 057 ($\chi^2 = 63$), une non-Autochtone, 021 ($\chi^2 = 49$), une Autochtone, 002 ($\chi^2 = 35$), une Autochtone et 023 ($\chi^2 = 30$), une Autochtone; la modalité autochtone ($\chi^2 = 59$), en elle-même, définit les propos, mais moins que le ne fait la modalité des immigrantes ($\chi^2 = 97$). Il semble donc que le domaine des sentiments suscite des dialogues entre les commissaires et plusieurs femmes, mais particulièrement avec celles qui sont issues des Premiers Peuples et avec les immigrantes.

Figure 2 : Analyse factorielle des correspondances en coordonnées (générée par Alceste)
 Transcriptions des audiences
 Femmes autochtones et femmes non autochtones



Le discours de la deuxième classe met en évidence une Autochtone, l'individu 049 ($\chi^2 = 118$) et une non-Autochtone, l'individu 040 ($\chi^2 = 97$). Leurs chi-carrés sont supérieurs à celui du premier mot dans la catégorie ($\chi^2 = 77$). Quatre autres femmes doivent être signalées : 060 ($\chi^2 = 58$), une non-Autochtone, 011 ($\chi^2 = 54$), une non-Autochtone, 035 ($\chi^2 = 25$), une Autochtone et 041 ($\chi^2 = 20$), une Autochtone. Les problèmes relatifs aux relations avec les autres concernent aussi bien les femmes des Premières Nations que les autres; si le premier chi-carré désigne une Autochtone, la modalité non-Autochtone ($\chi^2 = 45$) de la

variable ethnique oblige à comprendre que les difficultés ne sont pas ethniques.

Le texte de la troisième classe identifie en alternance une non-Autochtone, 013 ($\chi^2 = 76$), une Autochtone, 048 ($\chi^2 = 59$), une non-Autochtone, 050 ($\chi^2 = 43$) et une Autochtone ($\chi^2 = 27$). Il accorde une certaine importance à la modalité non-Autochtone ($\chi^2 = 36$). Il semble donc que le geste meurtrier soit abordé de façon frontale en fonction des cas plutôt que de l'ethnie.

Les échanges de la quatrième classe mettent à l'avant trois Autochtones : les cas 031, 002 ($\chi^2 = 49$) et 046 ($\chi^2 = 28$). On peut en déduire que le contexte dans lequel le meurtre a été commis est rappelé davantage quand les commissaires s'adressent aux Amérindiennes.

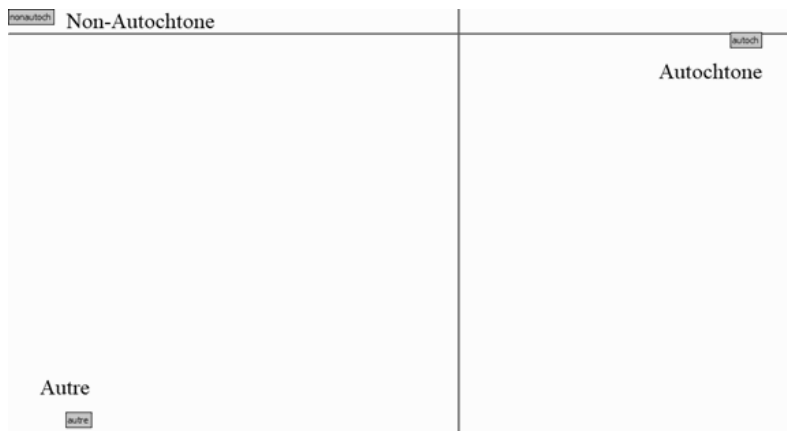
3.2.2. Le calcul du vocabulaire spécifique avec le logiciel Lexico

3.2.2.1. Les décisions de la Commission

Nous n'utilisons, pour l'examen des décisions de la Commission avec Lexico, que la variable ethnique, et ses trois modalités sont « Autochtone », « non-Autochtone » et « autre ». Puisque ce qui intéresse, ici, c'est la comparaison entre les ethnies, il est inutile de développer une analyse factorielle pour estimer la distance entre les quatre parties des textes décisionnels des commissaires (recommandations de psychologues, diagnostics d'autres professionnels de la santé, données historiques sur l'auteur de l'homicide et description de l'homicide).

L'analyse factorielle place juste au-dessus d'un axe horizontal la modalité « non-Autochtone » et juste au-dessous, la modalité « Autochtone », celle-là tout à gauche, celle-ci, tout à droite. En bas du plan cartésien, à gauche de l'axe vertical, elle range la modalité « autre » (voir la figure 3).

Figure 3 : Analyse factorielle des correspondances
(générée par Lexico)
Décisions de la Commission



Cette forme triangulaire montre qu'il y a un certain éloignement entre « non-Autochtone » et « Autochtone », et surtout entre « autre » et « Autochtone ».

Le tableau 1 permet de comprendre cette structure. Sur trois ensembles de doubles colonnes, de colonnades chacune respective à un échantillon, il liste des termes avec leur coefficient de spécificité⁵⁵ est d'au moins 4 et fournit le nombre de mots restants dont les coefficients sont de 3 et de 2.

Dans la colonnade des Autochtones, il y a 15 mots dont le coefficient soit d'au moins 4; dans celle des non-Autochtones, il y en a 17; dans la troisième, il y en a 8. Si l'on ajoute à ce dénombrement 37 mots avec un coefficient de 3 et 88 de 2 chez les Autochtones, 45 avec un coefficient de 3 et 66 de 2 chez les non-Autochtones et, chez les autres, 36 mots dont le coefficient soit de 3 et 19 de 2, on comprend ce qui sépare les trois échantillons. Si l'on se tourne vers le vocabulaire, par ailleurs, on découvre que, derrière ces statistiques, il y a toute une sémantique.

⁵⁵ Le coefficient de spécificité est calculé en prenant en considération la fréquence d'une forme dans une partie du texte et en la relativisant par le nombre de locuteurs. Plus donc un chiffre positif est élevé, plus la forme à laquelle il correspond est spécifique à la modalité de la variable.

Chez les Autochtones, les deux mots les plus marquants sont « *elder* » et « *substance* ». Le premier désigne un sage ou un aîné, homme ou femme, qui est membre des Premières Nations; le second réfère à l'alcool et la drogue. En évoquant la relation avec le sage, les commissaires prennent en compte la mesure selon laquelle la condamnée réintègre un environnement amérindien :

- *You meet with the elder on an ongoing basis to assist with your spiritual and cultural beliefs. Practicing of aboriginal traditions is new to you as you were raised in the Christian faith* (femme 003).
- *Although you were not raised in the traditional lifestyle, you are interested in pursuing your aboriginal culture and have met with an elder and participated in ceremonies* (femme 014).

En mentionnant le vocable « *substance* », les commissaires ont à l'esprit les misères de la toxicomanie :

- *Substance abuse and personal emotional orientation have been identified by the correctional service of Canada as high need for improvement. Associates, and marital and family have been identified as moderate need for improvement. Substance abuse is identified as a contributing factor to your offending* (femme 015).
- *The caseworkers say you feel regret and remorse for the victim. you realize your substance abuse problem, emotional dependence and potential for violence. You are now able to discuss issues related to your past, including your childhood* (femme 017).

Les deux mots peuvent même apparaître dans une même phrase :

- *Any return to substance abuse, cessation of active participation in counselling, retreat from engaging with elders and ceremonies, and withdrawal from education or employment would increase your risk to re-offend violently* (femme 027).
- *[T]he board is satisfied you have mitigated your risk through programming and elder assisted counseling and interventions and now have the tools and the skills to present as a manageable risk under the structure and supervision of a day parole*

under the guidance of further substance abuse interventions (femme 049).

Les autres termes ont un coefficient de 5 ou de 4. Le mot « *alcohol* » renvoie à la même réalité que celui de « *substance* ». Six fois sur 10, le terme « *use* » se rapporte à la consommation de stupéfiants : « *alcohol and drug use* », « *use of intoxicants* », « *cocaine use* », « *substance use* », « *use of solvents* »... Sept fois sur 10, il en va pareillement du mot « *abuse* » : « *substance abuse* », « *alcohol abuse* », « *polysubstance abuse disorder* », « *drug abuse* »; dans les autres cas, « *abuse* » est lié à des mots comme « *physical* », « *sexual* », « *domestic* », « *emotional* », « *childhood* » et il sert à qualifier ce dont la meurtrière est l'auteure :

- *You have received several convictions for being a perpetrator of domestic abuse against your husband* (femme 007);
- *Your only serious relationship was with your victim. The ten-year rollercoaster relationship was good when you were sober; however, violence, abuse and infidelities would occur when alcohol was involved, which was often* (femme 059);

ou, plus souvent, ce dont elle est la victime :

- *You indicate you were witness to domestic violence growing up and were subject to sexual abuse from one of your mother's partners for years* (femme 006);
- *You were subjected to sexual abuse by your stepfather until your parents separated when you were [X]. Both your parents abused substances and you witnessed domestic violence in your home against your mother* (femme 027).

Ces deux derniers extraits laissent entrevoir un lien entre enfance, « *childhood* », et sévices. Dans le corpus, l'association s'avère, en effet, récurrente. Le vocable « *Aboriginal* » qualifie des programmes – « *program[s]* » – auxquels participent – « *participate* » – les condamnées dans l'optique d'une réhabilitation. Le terme traitement – « *treatment* » – apparaît fréquemment alors qu'il est question de ces programmes et tend à être associé aux problèmes de toxicomanie. Le mot « *healing* » (guérison, apaisement) se rapporte, lui aussi, aux programmes – « *the intensive healing*

program », « *in the house of healing program* » –, mais aussi à la démarche dans laquelle la prisonnière est engagée – « *your healing path* », « *your healing journey* » – souvent dans une voie amérindienne – « *your healing and reconnection to native spirituality* », « *in pursuing an aboriginal healing path* ». L'adjectif « *high* », sous la plume des commissaires, a divers usages, mais il sert principalement à qualifier le potentiel de réintégration sociale des condamnées – « *high motivational level of reintegration potential* », « *your reintegration potential is high* » – ou le risque encouru par une libération – « *your risk for violent reoffending is high* », « *you are at high risk to reoffend* ». Le qualificatif « *great* » permet par-dessus tout aux commissaires d'exprimer leur satisfaction à l'égard des progrès qui ont été réalisés par les condamnées – « *you have shown great determination* », « *you have accomplished great things* ». Les deux mots restants sont « *children* » et « *partner* ». Le premier rappelle que ces meurtrières sont fréquemment des mères – « *who is father to one of your children* », « *your children have spent some time in foster care* » –; le second, qu'elles ont eu un conjoint – « *you ended up stabbing your partner* », « *the victim was your partner* » – ou que, parfois, elles ont un amant – « *with a new partner* », « *you would not live with your partner unless...* ».

Chez les non-Autochtones, le mot pour lequel le coefficient de spécificité est le plus élevé est « *said* ». Les commissaires l'emploient pour souligner ce que les meurtrières ont fait entendre à divers moments : « *you said that alcohol intoxication* », « *what was said at your hearing* ». Vient en deuxième le mot « *victim* »; il s'agit généralement de l'homme à qui la vie a été enlevée :

- *Your second relationship was with a friend of your previous partner and is the victim in your current offence. This relationship lasted for approximately three years and ended with his death* (femme 001).
- *You were living with your victim at the time of the offence and had been involved with him over a ten-year period* (femme 25).

Juste avant que ne survienne la conjonction de coordination « or », avec un coefficient de 5, les deux mots suivants, eux aussi avec des coefficients de 5, sont « *incinerator* » et « *money* ». Le premier constitue un élément de la description d'un meurtre, mais il est si fréquent dans un cas précis et si absent du reste du corpus que son coefficient de spécificité est élevé; le second est mis en évidence pour justifier des comportements :

- *Further, you began a relationship with an elderly man. in addition to not disclosing your offence history to him, you were described as using him in order to obtain money* (femme 011).
- *You apparently stated in front of several people that you wanted the victim's legs broken and that you wanted your money back* (femme 051).

Les autres mots ont un coefficient de 4. Il y a « *denial* », dont les commissaires font usage pour signaler le refus des condamnées de reconnaître leur responsabilité :

- *File information notes a level of denial and cognitive distortion in regard to the offence* (femme 055).
- *This clinician viewed your denial stance as a product of your « narcissism, entitled position and callousness », a psychological risk assessment, completed in [X] notes that you showed some capacity for rage when pressed on your version of events* (femme 060).

À l'opposé, il y a « *showed* », utilisé quand, aux yeux des commissaires, la condamnée a fait montre de bonne volonté : « *you showed a good understanding of the concept* », « *showed a willingness to work with staff on skills* ». Il y a « *assessment* », terme utilisé pour montrer que les décisions s'appuient sur des évaluations sérieuses, examens qui sont de divers ordres : « *psychological risk assessment* », « *clinical assessment tool* », « *neurological assessment* », « *psychiatric assessment* », « *offence risk assessment* », « *mental health assessment* ». Il y a « *psychologist* », « *psychological* » et « *psychotic* », vocables qui soulignent que les commissaires se questionnent sur l'état de la santé psychologique des condamnées. Il y a « *therapy* », ce à quoi il est préférable que les condamnées acceptent de se

soumettre, et il y en a plusieurs : « *substitution therapy* », « *art therapy* », « *psychological therapy* », « *behaviour therapy* », « *dialectical behaviour therapy* ». Il y a « *concerns* », mot avec lequel les commissaires font surtout état de leur inquiétude – « *there are also significant mental health concerns* », « *given the concern the board has with your lack of insight* » – ou, parfois, dénoncent l'insouciance des prisonnières – « *you have no concern with substance abuse* », « *you denied the extent of the concern mentioned in your file* ». Il y a « *events* », générique avec lequel, la plupart du temps, il est fait allusion à l'homicide :

- *It is likely that a combination of factors played a role in the events that led to the death of the victim, though your inability to recall the details of that day make an absolutely accurate assessment difficult* (femme 009).
- *The official account of events indicates that you and the victim were involved in a rocky relationship over a period of seven years prior to the offence* (femme 050).

Il y a « *broken* », qui parfois sert à marquer un moment relationnel – « *trust is broken* », « *you had then broken up* » – parfois, à indiquer une condition corporelle – « *his sternum was broken* », « *the victim's leg broken* ». Il y a « *parole* », soit, normalement, la forme de la libération qui est sollicitée : « *full parole* » (libération conditionnelle totale) ou « *day parole* » (semi-liberté). Et puis il y a « *version* », vocable qui rappelle aux requérantes que leur description du maricide varie dans le temps :

- *You denied any responsibility for his death and gave conflicting versions of the events* (femme 011);
- *You gave a version of events that is inconsistent with the official version and with versions you have provided to corrections staff. The version you provided the board at your hearing also had a number of other concerns regarding plausibility* (femme 024);

ou qu'elle n'est pas en correspondance avec les faits :

- *The sentencing judge did not believe your version of the events in which you claimed that you had been beaten by your husband and had been intoxicated to the extent that you could*

not form intent. The autopsy revealed that he had been severely beaten over a period of time and had been dead for hours before you called the police (femme 011);

- *Today you repeated your long-held version of the events. You stated that you and your husband had been drinking at the home of friends, returned to your home, and got into an argument later in the evening. You maintain that the shooting was accidental and that your husband was shot in the chest while in an upright kneeling position during a struggle over the weapon. However, the forensic evidence is that the victim was shot while lying asleep in bed and that the bullet travelled through his heart, exited his back, and continued directly into the mattress. Your account is not consistent with the medical evidence and you are unable to explain this disparity (femme 016).*

Chez les immigrantes, le premier mot est « *occured* », avec un coefficient de 7. En l'utilisant, les commissaires signalent ce qui a eu lieu : « *incidents that occured* », « *an altercation occured* », « *abusive behaviour that occured* »... Apparaît, tout de suite après, la particule négative « *no* ». Suivent deux termes dont les coefficients sont de 5 : « *marriage* » et « *completed* ». Le mariage est celui d'une histoire antérieure à celle de l'homicide ou celui dans lequel il y a eu une victime :

- *You first used alcohol at age [X] and progressed to daily use of alcohol, as well as abuse of prescription medication. You are currently single with two adult children from a previous marriage (femme 039).*
- *Your offence is described as a « single, tragic event in an otherwise pro-social life » highlighted by the fact that there are no other entries on your finger print sheet. You have expressed extreme remorse for your actions, stating you still love and miss your husband and should have sought help or left the marriage, when problems first began (femme 054).*

Quand les commissaires emploient le mot « *completed* », c'est pour louer le comportement des condamnées :

- *Throughout this sentence, you have completed several programs designed to address your risk factors* (femme 039).
- *You completed three years on bail without any difficulties and have continued with your excellent behaviour in the institution* (femme 054).

Avec un coefficient de 4, viennent quatre mots. L'un d'eux est « *husband* », la victime du meurtre. Un autre est « *tragic* », qualificatif qui permet d'insister sur la gravité de ce qui a eu lieu – « *this tragic offence occurred* », « *how this tragic event could have occurred* ». Un troisième est « *incident* », ce qui, dans la plupart des situations, fait allusion des erreurs de parcours qui n'ont pas eu lieu :

- *You have had no reported incidents since your arrival to your current institution* (femme 039).
- *You were originally charged with first degree murder, successfully completed a three-year bail period without incident and plead guilty to manslaughter* (femme 054).

Un quatrième est « *rated* ». C'est le terme auquel recourent les commissaires pour identifier le risque associé à la libération de la demandeuse : « *rated low* », « *rated as medium* ».

Là où il est question de programmes et d'aboriginalité chez les Autochtones, il est question de psychologie chez les non-Autochtones.

Tableau 1

Vocabulaire spécifique selon le groupe ethnique Décisions de la Commission (calculs tirés de Lexico)					
Autochtone		Non-Autochtone		Autre	
Mot	Coefficient de spécificité	Mot	Coefficient de spécificité	Mot	Coefficient de spécificité
Elder	6	Said	14	Occured	7
Substance	6	Victim	7	No	6
Program	5	Incinerator	5	Marriage	5
Aboriginal	5	Money	5	Completed	5
Children	5	Or	5	Tragic	4
Abuse	5	Denial	4	Incident	4
Alcohol	4	Assessment	4	Husband	4
Healing	4	Concerns	4	Rated	4
Partner	4	Events	4		
Use	4	Broken	4		
Participate	4	Therapy	4		
High	4	Psychologist	4		
Childhood	4	Parole	4		
Treatment	4	Version	4		
Great	4	Psychological	4		
		Psychotic	4		
		Showed	4		
37 mots	3	45 mots	3	36 mots	3
88 mots	2	66 mots	2	19 mots	2

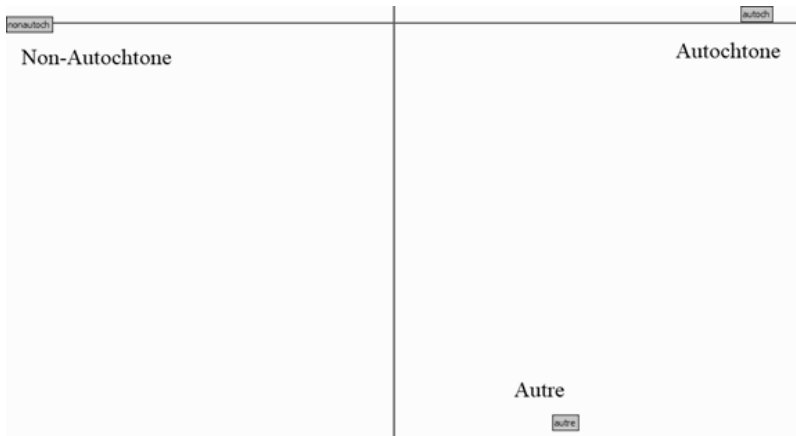
Cette description des documents décisionnels montre que les commissaires ne se rapportent pas pareillement aux trois échantillons. Dans les écrits qui s'adressent aux Autochtones, ils font davantage état des problèmes familiaux, de la consommation de stupéfiants et des souffrances liées à l'enfance qu'ils ne le font dans ceux qu'ils destinent aux autres groupes; quand ils ont à l'esprit la réintégration sociale, ils mettent l'accent sur les bienfaits de la culture amérindienne, thématique qui est absente dans les autres documents. Dans les réponses qu'ils livrent aux non-Autochtones, les propos apparaissent plus techniques : les commissaires insistent sur ce que les demandeuses ont déjà dit, ils parlent des victimes du maricide; ils relèvent les dénis; ils dépeignent les conditions psychologiques. Quand ils présentent leur décision aux immigrantes, leur langage est, à nouveau, davantage technique que lorsqu'ils l'exposent aux Autochtones : le discours est jalonné par des descriptions de faits. Il semble donc que les commissaires aient conscience de quelque particularisme amérindien.

3.2.2.2. Les transcriptions des audiences

Comme nous l'avons fait lors de l'examen des décisions des commissaires, nous ne recourons, pour explorer les audiences, qu'à la variable ethnique, avec ses trois échantillons.

L'analyse factorielle produit à nouveau un triangle, mais, cette fois, plus scalène que rectangulaire. Les non-Autochtones et les Autochtones occupent encore la partie supérieure du plan cartésien aux antipodes de l'axe horizontal. L'axe vertical se situe vers le centre de la surface et tient la modalité « autre » légèrement à sa droite; l'axe horizontal la pousse vers le bas.

Figure 4 : Analyse factorielle des correspondances (générée par Lexico)
Transcriptions des audiences



Comme l'indique le tableau 2, 17 mots, dans la colonnade des Autochtones, ont des coefficients supérieurs à 4; s'ajoutent à eux 25 mots dont le coefficient est de 4, 47, dont il est de 3, et 44, de 2. Dans la colonnade des non-Autochtones, 15 mots présentent des coefficients supérieurs à 4; par ailleurs, 26 mots ont une valeur de 4, 39, de 3, et 20, de 2. La colonnade « autre » contient 9 mots avec un coefficient d'au moins 5; on trouve aussi en elle 10 mots dont la valeur est de 4, 24, dont elle est de 3,

et 6, de 2. Ces chiffres signalent qu'il y a quelques particularités dans ces trois échantillons.

Du côté autochtone, parmi les 17 mots dominants, 7 sont difficiles à interpréter en tant qu'ils ne constituent ni des verbes d'action, ni des adjectifs qualificatifs, ni des substantifs. Trois d'entre eux sont des adverbes : « *now* », « *usually* » et « *already* », leurs coefficients sont respectivement de 6, 6 et 5. « *Now* » sert aux condamnées à indiquer aux commissaires qu'elles ont changé :

- Et je sais **maintenant** qu'il n'y avait pas d'excuse pour attendre, vous savez; il y avait tellement de possibilités d'aide qui m'étaient offertes et je ne les ai jamais saisies. Je pensais que je pouvais toujours m'arranger moi-même (femme 002).⁵⁶
- Je suis plus ouverte aux opinions et à la vérité, et j'oublie ce que les autres pensent de moi, et je prends le temps d'écouter plutôt que de juger puis de m'en aller, plutôt que de demeurer dans l'ignorance et m'enfuir. **Maintenant** je peux bien simplement m'asseoir et écouter ce que les personnes ont à dire (femme 031).⁵⁷

L'adverbe sert aussi, dans la bouche des commissaires, à faire des mises au point : « *what you are now telling this board is...* », « *you said twice now that you...* ». « *Usually* » est employé pour décrire des trames récurrentes, qu'elles soient rapportées par les condamnées ou déduites par les commissaires : « *usually, they don't have...* », « *and were you usually intoxicated...* ». En employant « *already* », les condamnées surtout, mais aussi les commissaires se représentent des événements dans le temps : « *I already was...* », « *my bags were already packed...* ». Un quatrième est une conjonction de coordination : « *with* », avec un coefficient de 5. Un cinquième, avec un coefficient de 6, est un verbe d'état ou un auxiliaire : « *am* ». Un sixième, dont le coefficient est de 5, est un pronom indéfini : « *anybody* », comme dans « *I didn't tell anybody* », « *was anybody working?* ». Le septième, pour une valeur de 11, est un adjectif possessif : « *my* ». On pourrait ajouter

⁵⁶ Traduction.

⁵⁷ Traduction.

« *like* » à ces 7 mots qui est, la majorité du temps, employé comme adverbe : « *it was like walking on eggshells* », « *I felt like I had...* ». Quatre substantifs ont une connotation familiale : « *mom* », « *brother* », « *kids* » et « *dad* », et les coefficients, dans le même ordre, sont de 6, 6, 5 et 5. « *Mom* », 9 fois sur 10, est précédé de l'adjectif possessif « *my* ». L'évocation de ce personnage est toujours remplie d'émotion :

- Commissaire : Humhum. D'où croyiez-vous que cela provenait, toute cette façon de penser? La consommation d'alcool et cette façon de penser que les personnes appartiennent à quelqu'un d'autre? D'où cela vient-il?
 Condamnée : Bien, ma mère était alcoolique et elle a eu à traverser ce que j'ai traversé.
 Commissaire : La même chose? Alors vous avez vu ce type de violence en grandissant, non?
 Condamnée : Oui.
 (Femme 023)⁵⁸
- On me disait... On me disait : « ne pleure pas, sinon je vais te donner de vraies raisons de pleurer ». On me disait... On me disait que j'étais jeune. Et j'ai pardonné à plusieurs personnes qui m'ont fait du mal, j'ai pardonné à ma **mère**, à mon père [...] Parce que je ne voulais pas éduquer mes enfants de la manière dont j'ai été élevée (femme 042).⁵⁹

Le rappel du père aussi éveille des sentiments :

- Je n'avais pas vraiment confiance en l'autorité. On m'a appris à ne pas parler à... à la police ou... aux thérapeutes pour demander de l'aide quand vous vous faites frapper... J'ai quitté à... J'ai quitté la réserve jusqu'à ce que mon **père** devienne malade et que j'aie m'occuper de lui. Il était aussi alcoolique; il était... Son foie l'abandonnait (femme 002).⁶⁰
- J'ai abouti dans les rues du centre-ville, pendant deux ans, avec ce traumatisme, l'alcoolisme. Je ne m'en souviens pas vraiment. Tout ce dont je me souviens, c'est que j'ai laissé

⁵⁸ Traduction.

⁵⁹ Traduction.

⁶⁰ Traduction.

mes enfants chez mon **père** et que je devais retourner à la maison. Quand je téléphonais, de temps en temps, ça n'avait pas de sens. « Ne reviens pas à la maison » que me disait mon **père** (femme 046).⁶¹

Se remémorer le frère, c'est avoir à l'esprit des impressions mitigées : c'est le frère violent d'un amant, c'est son propre frère chez qui l'on consommait alcool et drogue, c'est un membre de la fratrie qui est décédé, c'est un membre de la famille qui soumettait à des sévices sexuels...

Penser aux enfants, c'est souvent pénétrer dans un univers compliqué :

- Ouais, bon... Certains... Certaines personnes de ma réserve essaient de prendre des photos de mes **enfants** pour moi et la grand-mère les leur enlève (femme 003).⁶²
- Commissaire : Enfin, quel impact croyez-vous que ce crime a eu... a eu sur la famille? Sur vos **enfants**? Est-ce que vous songez à ça?

Condamnée : Oh oui!

Commissaire : Qu'est-ce que vous pensez qu'ils pensent quand vous y pensez? Comment cela les a-t-il affectés?

Condamnée : Cela leur a fait du mal parce que... C'est le seul frère qu'elle avait... C'était le seul fils qu'elle avait. Maintenant, mes **enfants** sont sans père. C'est difficile... C'est difficile pour moi de parler avec mes **enfants**. Je dois essayer de leur dire ce qui est vraiment arrivé, quel genre de vie j'avais avec leur père.

(Femme 023)⁶³

Il y a trois autres noms : « *night* », « *reserve* » et « *drink* », avec des coefficients de 6, 6 et 5. La nuit, dans presque tous les cas, c'est celle du meurtre : « *that night* », « *the night* ». La réserve, c'est la famille, avec ses bons côtés, comme ses mauvais; c'est, trop souvent, un lieu de consommation de stupéfiants. Boire, c'est boire de l'alcool; c'est un mode de vie dangereux, qui peut

⁶¹ Traduction.

⁶² Traduction.

⁶³ Traduction.

être néfaste, qui a joué un rôle dans le meurtre; c'est un type de relation aux autres; c'est une façon de conjurer le mal de vivre. Le verbe « *started* », dont le coefficient est de 6, sert à souligner un point décisif dans l'histoire, celle de la condamnée ou celle des événements qui ont conduit au maricide. Le verbe « *talking* » apparaît dans divers contextes : « il était agréable de parler », « je lui parlais », « avez-vous parlé », « il a commencé à me parler agressivement ».

Il y a 15 mots, chez les non-Autochtones dont le coefficient de spécificité est d'au moins 5. Dix d'entre eux ne sont pas des verbes d'action, des substantifs ou des adjectifs qualificatifs. Il y a « *at* », toujours employé comme préposition. Il y a l'article « *the* ». Il y a la particule négative « *not* ». Les trois mots-outils ont un coefficient de 5. Il y a les adverbes « *yes* » et « *no* », tous deux avec un coefficient de 8, « *no* » étant parfois employé comme adjectif. Il y a « *as* », adverbe le plus souvent, mais aussi conjonction, le coefficient étant de 5. Il y a « *well* », parfois adverbe, parfois interjection, parfois adjectif, et sa valeur est de 5. Il y a « *absolutely* » qui met l'accent sur l'assentiment – « *yes, absolutely* » – ou sur la désapprobation – « *absolutely not* » –, ou encore qui insiste sur la négation – « *I had absolutely no right in doing so* » –; il y a « *very* » qui fait ressortir les adjectifs qualificatifs ou les adjectifs verbaux – « *very nice* », « *very young* », « *very damaging* » –, ou encore qui met en évidence une situation « *the very next day* »; ce sont là deux adverbes, le premier avec un coefficient de 7, le second, de 6. Et puis il y a le pronom personnel « *he* », très employé, avec un coefficient de spécificité de 9; il représente, la plupart de temps, la victime du maricide. Restent quatre noms et un adjectif. L'adjectif est « *nice* » et son coefficient est de 5; il se rapporte à des personnes – « *nice police officer* », « *nice guy* » –, à des propos – « *it wasn't nice to hear* », « *it wasn't nice to know* » – ou à des situations – « *she was very nice with me* », « *it is the nice part* ». Sur la première ligne, on lit le substantif « *hotel* », la valeur étant de 10. Le mot, dans tout le corpus, est employé relativement à l'histoire d'une seule personne, mais il l'est là de manière répétitive; c'est ce qui explique son coefficient

significatif chez les non-Autochtones; le meurtre a pour trame de fond cet hôtel. Le deuxième substantif est « *money* »; il est effectivement récurrent, son coefficient est de 8. La thématique n'est jamais anodine, mais ses conséquences ne sont pas toujours du même niveau :

- Et, moi, j'ai peur de... de... de voyager, en tant qu'individu; j'ai peur de voyager avec beaucoup d'**argent**. Je ne vais pas porter sur moi 2 000 dollars. Alors je... je préfère mettre l'**argent** dans la carte de crédit. Alors nous avons pris 500 dollars, en liquide, et nous avons mis le reste dans la carte, pour augmenter la limite (femme 011).⁶⁴
- Bien, pour autant que je me souviene, ma... ma nièce m'a demandé de l'**argent**. Elle voulait emprunter 35 000 dollars, et j'ai dit que je ne pouvais pas lui donner cet **argent**, qu'il fallait qu'elle demande à [le conjoint]. Alors je l'ai invitée pour un dîner et elle le lui a demandé, et il a dit : « non », qu'il n'était pas une banque. Et quand elle est partie, elle m'a dit : « tu vas le regretter, tante [X] (femme 060).⁶⁵
- J'avais trois emplois. J'étais eum... J'avais deux salons de coiffeuse et je savais où je m'en allais, et je faisais de l'**argent** en conséquence. Je crois que si une personne s'applique et fait le travail, elle construira quelque chose. Si vous ne faites rien, c'est là qu'il arrive de mauvaises choses. Et alors j'ai gardé le cap toute ma vie, et même au... pendant, à la fin, là, j'ai simplement... je lui ai dit : « tu sais quoi? tu veux me prendre mon **argent**... » et j'ai découvert plus tard que l'**argent** que j'avais amassé, il l'avait entièrement dépensé. Il me disait qu'il le mettait en banque, mais il ne le faisait pas (femme 024).⁶⁶
- Commissaire : Ok eum... Et peut-être que vous pouvez tout simplement reprendre ici et nous raconter ce qui est arrivé.

⁶⁴ Traduction.

⁶⁵ Traduction.

⁶⁶ Traduction.

Condamnée : Eum... Quand j'ai quitté la résidence, c'était juste de l'autre côté de la rue, je suis retournée à la maison et [X] et moi nous sommes disputés à propos eum... J'avais vendu pour 1 000 dollars de drogue et il ne voulait pas me donner d'**argent**, et il avait l'**argent**, il gardait l'**argent**; et j'étais fâchée; et c'est la raison pour laquelle j'ai fait un commentaire; mais quand je suis retournée à la maison, nous eum... nous nous sommes à nouveau disputés. Peu après, nous... il a fermé la porte et verrouillé la maison pour la nuit. Juste après ça, la porte a craqué et deux hommes sont entrés, et je suis allée dans la chambre, et quand je suis sortie, [X] était mort.

(Femme 051)⁶⁷

Toujours, le sujet est source de préoccupation. Le troisième nom est « *knife* »; il s'agit de l'arme du crime; le coefficient est de 5. Le dernier nom est « *idea* »; il est employé majoritairement pour plaider l'ignorance – « *I have no idea* » –, ce qui rend parfois suspicieux les commissaires : « *no idea?* », « *you must have had some idea* ».

Chez les immigrantes, il n'y a que 9 mots qui caractérisent le discours. Celui dont le coefficient de spécificité est le plus élevé, à 15, est « *sir* » : c'est le titre qui est employé pour s'adresser aux commissaires : « *yes, sir* », « *no, sir* », « *it could, sir* ». Vient en deuxième, et le coefficient est de 8, le vocable « *emotions* », et ce qu'il désigne a participé de l'élan meurtrier : « *this crime was about a release of emotions* »; et, maintenant, il importe d'apprendre à vivre correctement – « *I need for someone to help me for my emotions* ». En troisième et en quatrième lieux, les coefficients étant de 7, il est question de la victime – « *victim* » – du meurtre et de la drogue – « *drug* » – qui a joué quelque rôle dans la tragédie. Avec des valeurs de 6, suivent l'adverbe « *yeah* » et l'adjectif « *last* »; l'adverbe, dans les échanges, indique l'approbation; l'adjectif est employé répétitivement dans l'interrogatoire sur le thème de la « dernière fois » où il y a eu consommation d'alcool et consommation

⁶⁷ Traduction.

de drogue. Les trois derniers mots ont une valeur de 5 : « *responsable* », « *counselling* » et « *help* ». Quelques tours de parole portent sur la responsabilité de la meurtrière :

- Commissaire : est-ce que la victime est partiellement **responsable** de ce qui est arrivé?

Condamnée : Non, monsieur, je suis entièrement **responsable**.

Commissaire : Est-ce que la victime méritait qu'on lui fasse du mal?

Condamnée : Non, il ne le méritait pas.

(Femme 039)⁶⁸

D'autres ont pour sujet le soutien psychologique, qui est recommandé aussi bien qu'approuvé par la patiente. La notion d'aide – « *help* » – y est fortement attachée.

- Commissaire : Est-ce que ce crime aurait pu être évité?

Condamnée : Oui, il aurait pu être évité, si, à ce moment-là, j'avais demandé de l'**aide**. J'ai cherché de l'information dans ma communauté, dans un groupe de **soutien** (*counselling*)...

[...]

- Commissaire : Qu'est-ce qui vous est arrivé ensuite?

Condamnée : Ce qui m'est arrivé... J'allais... Enfin... Je n'ai pas demandé d'**aide**... je n'étais pas...

Commissaire : De l'**aide** pour quoi? Vous aviez besoin d'**aide** pour quoi faire?

Condamnée : j'avais besoin que quelqu'un m'**aide** pour mes émotions, comme la dépression. J'étais... Je sais que je souffrais de dépression et je n'arrivais pas à la surmonter. Je la cachais, je ne voulais pas voir la vérité et partager avec les membres de ma famille que j'avais des problèmes. Et c'est ce qui a conduit à toute cette situation : mes émotions étaient refoulées et elles ont fait surface.

(Femme 039)⁶⁹

⁶⁸ Traduction.

⁶⁹ Traduction.

Tableau 2

Vocabulaire spécifique selon le groupe ethnique Transcriptions des audiences (calculs tirés de Lexico)					
Autochtone		Non-Autochtone		Autre	
Mot	Coefficient de spécificité	Mot	Coefficient de spécificité	Mot	Coefficient de spécificité
My	11	Hotel	10	Sir	15
Mom	6	He	9	Emotions	8
Brother	6	Yes	8	Victim	7
Now	6	No	8	Drugs	7
Night	6	Money	8	Yeah	6
Reserve	6	Absolutely	7	Last	6
Am	6	Very	6	Responsible	5
Usually	6	Knife	5	Counselling	5
Started	5	Well	5	Help	5
Already	5	As	5		
Kids	5	Nice	5		
With	5	The	5		
Anybody	5	Idea	5		
Dad	5	Not	5		
Talking	5	At	5		
Drink	5				
Like	5				
25 mots	4	26 mots	4	10 mots	4
47 mots	3	39 mots	3	24 mots	3
44 mots	2	20 mots	2	6 mots	2

La comparaison selon l'ethnie du lexique issu des audiences devant la Commission permet de distinguer les Amérindiennes. Dans leurs propos, comme dans ceux des non-Autochtones, les coefficients de spécificité mettent en relief des adverbes, des pronoms, des mots-outils. Cependant, ces éléments linguistiques, chez les Autochtones, ne camouflent pas le vécu familial et le milieu dans lequel elles ont grandi. Les coefficients mettent bien en évidence la mère, le père, le frère, les enfants; ils montrent du doigt la réserve. Ils ne manquent pas de signaler la consommation d'alcool. Et quand on entoure ces mots d'autres mots, on comprend aisément que ces condamnées proviennent d'un univers compliqué et douloureux. Le vocabulaire des non-Autochtones n'est pas l'indice d'un tel environnement. Il est moins systématique en ce que ce qui y est mis en évidence, ce sont davantage des éléments linguistiques, et donc des façons de s'exprimer, que des vocables qui réunissent les individus autour de sémantiques, comme c'est le cas pour les Amérindiennes. Chez les non-Autochtones, il y a l'hôtel, qui met en relief une histoire;

il y a le couteau qui rend semblables des maricides, l'argent qui peut servir de motif pour certains meurtres; mais il n'y a pas de communauté de référents, d'univers en partage, sinon linguistiquement. Dans l'échantillon « autre », il y a de la drogue, des émotions, une victime; il y a une histoire; il y a aussi l'autoresponsabilisation, la conscience de l'utilité de l'aide psychologique.

4. Conclusion

S'il est plus probable qu'une femme tue dans une communauté amérindienne qu'en dehors de ce milieu, cela ne peut s'expliquer par invocation de quelque naturalisme ethnique. Les rapports des gouvernements laissent bien entendre qu'il y a un lien entre la marginalité des communautés des Premières Nations et la criminalité qui en affecte les populations. Les femmes participent de cette logique, comme, au demeurant, elles montrent que la féminité, si criminelle soit-elle, l'est moins que la masculinité.

Notre échantillon de maricides comprend en surnombre des femmes amérindiennes, parce qu'il est plus probable que la mort d'un conjoint soit donnée par une femme dans un milieu autochtone que dans un environnement non-autochtone.

En comparant les unes et les autres, nous avons constaté qu'il y avait des similitudes entre les deux populations, sur le rapport aux enfants, à la scolarité, à la durée des relations, au suicide, à la drogue. Nous avons toutefois noté que si les deux ensembles ont connu un passé criminel dans des proportions comparables, cette déviance est plus marquée chez les Autochtones, de même qu'est là plus prononcée la consommation d'alcool et de drogue.

En étendant l'analogie aux documents décisionnels des commissaires et aux audiences des meurtrières devant la Commission, nous avons été en mesure de constater que, dans l'ensemble, les logiciels utilisés, s'ils mettent à l'avant quelques ressemblances, mettent aussi en relief la particularité du vécu autochtone. Dans l'analyse des documents décisionnels effectuée avec Alceste, l'intersection des six classes oblige à constater les liens étroits qui unissent les émotions, la libération, le passé, l'alcool et la drogue, la santé mentale, l'emploi, la relation avec

la victime du meurtre, avec autrui de manière générale... et la manière dont cette intrication rend probable un événement tragique, que l'on soit Autochtone ou non. Le seul indice d'une spécificité autochtone apparaît dans le fait que l'on parle d'autochtonie et de programmes chez les femmes amérindiennes là où l'on fait appel à des notions de psychologie chez les autres. Cependant, l'analyse des transcriptions des audiences, effectuée de même avec Alceste, révèle quelque différence selon l'ethnie : quand il est question des sentiments, de l'aptitude ou de l'incapacité à gérer les émotions, les femmes autochtones et les immigrantes sont plus sollicitées. De la même façon, l'analyse, aussi bien des documents décisionnels que des transcriptions d'audience effectuées avec Lexico, rend compte de la spécificité du vocabulaire qui se rapporte aux femmes autochtones. La première révèle que, chez elles, le vocabulaire se concentre autour de la culture autochtone, des problèmes familiaux, des sévices vécus dans l'enfance et de l'abus de drogue et d'alcool tandis que, chez les non-Autochtones et les immigrantes, ce vocabulaire demeure technique, axé sur la vie avant le meurtre et sur les circonstances dans lesquelles il a eu lieu. La seconde montre que, dans les audiences, les femmes amérindiennes parlent à nouveau, davantage que ne le font les autres, de la famille – il est question de la mère, du père, d'un frère, des enfants –, de la consommation d'alcool, puis de la réserve. Chez les non-Autochtones, le discours s'élabore sur un vocabulaire : qui sert à raconter l'histoire qui a conduit au meurtre; qui parle d'argent, de l'arme du crime, d'ignorance. Chez les immigrantes, on trouve un discours qui traite d'émotions, de la victime, de drogue et d'autoresponsabilisation. Ainsi, il apparaît que le propos, qu'il soit celui des commissaires ou des femmes Autochtones elles-mêmes, révèle l'existence d'un passé surdéterminant fait de relations troubles avec les membres de la famille, de problèmes de toxicomanie et d'une dissociation culturelle qui viennent rappeler ce que la marginalité des réserves peut provoquer dans le rapport de certaines avec autrui.

Bibliographie

- La Commission, *Mandat*, Gouvernement du Québec, <https://www.ceic.gouv.qc.ca/la-commission/mandat.html>, site consulté en avril 2018.
- L'Encyclopédie canadienne, <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/numbered-treaties/>, site consulté le 12 mars 2018.
- Girard, Mélanie et Simon Laflamme, *Le meurtre du partenaire intime. Relation et émoraison*, Sudbury, Prise de parole, coll. « Épistémè », 2018.
- Guilbault, Geneviève, *Dépôt du rapport d'enquête publique du coroner*, Gouvernement du Québec, 2017, <https://www.coroner.gouv.qc.ca/medias/communiques/detail-dun-communicue/depot-du-rapport-denquete-publique-du-coroner-1.html>, site consulté le 13 mars 2018.
- Miladinovic, Zoran et Leah Mulligan, « L'homicide au Canada, 2014 », Statistique Canada, 85-002-X au catalogue, *Juristat*, 2015, <https://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14244-fra.htm#a15>, site consulté le 28 mars 2018.
- Le Monde*, « Au Canada, un rapport compare les réserves indiennes au système de l'apartheid », 15 janvier 2017, http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/01/15/les-reserves-indiennes-du-canada-comparees-au-systeme-de-l-apartheid_5062914_3222.html, site consulté le 28 mars 2018.
- Office des nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *2011 Étude mondiale sur l'homicide. Tendances/contextes/données*, Vienne, 2011; https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/Homicide/BOOK_Etude_mondiale_sur_lhomicide_2011_ebook.pdf, site consulté le 1er juin 2016.
- Statistique Canada, *Enquête sur les homicides*, Centre canadien de la statistique juridique, CANSIM, tableau 253-0003, dernière modification apportée le 25 novembre 2015; <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/legal10b-fra.htm>, site consulté le 1er juin 2016.
- Statistique Canada, *Les peuples autochtones au Canada. Faits saillants du Recensement de 2016*, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>, site consulté le 28 mars 2018.
- Statistique Canada, *Les peuples autochtones au Canada. Premières Nations, Métis et Inuits*, <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm#a1>, site consulté le 28 mars 2018.